
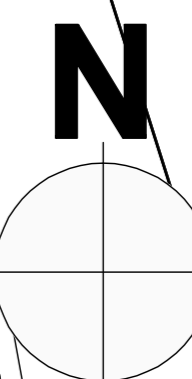


Département du Lot-et-Garonne
Commune de NERAC
PSMV
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

ECH: 1/1000 ème
 Ministère de la culture et de la communication
 DRAC Aquitaine

Antoine BRUGEROLLE, Bernard BOUZOU, Architectes-Urbanistes
 04 juin 2013 Avant-Projet Commission Locale
 24 janvier 2014
 10 février 2015 Projet - Document provisoire
 23 février 2015



Prescriptions particulières

- (M) Modification
- (E) Ecrêtement
- (S) Surélévation

Ensembles et séquences

- Emprise d'un ensemble architectural constitué
- Elévation d'un ensemble architectural divisé
- Séquence urbaine à conserver et mettre en valeur

Espaces libres soumis à prescriptions particulières

- Liaisens piétons à créer ou à conserver
- Espace libre à dominante végétale et jardin à conserver, à améliorer ou à créer
- Immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement d'ensemble, afin de restituer un espace libre végétalisé et de qualité acceptable d'habitation
- Espaces libres à dominantes minérales ou cour à conserver et restaurer, ou à créer
- Immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement d'ensemble, afin de restituer un espace libre, d'obtenir des conditions acceptables d'habitation et de créer un espace minéral ou une cour de qualité
- Arbres remarquables à conserver
- Alignements d'arbres à conserver ou à créer
- Plans et cours d'eau à conserver

Paysage à préserver

- Panorama protégé
- Point de vue protégé

- Limite du secteur sauvegardé
- Monuments historiques, inscrits ou classés
- ★ Immeuble protégé en totalité ou partie
- ★ Elément protégé

Immeubles à conserver

- Immeubles ou parties d'immeubles à conserver dont l'altération est interdite et dont la modification est soumise à conditions
- Immeubles ou parties d'immeubles à conserver dont le réaménagement est autorisé sous conditions
- Ouvrage remarquable à conserver
- Elément particulier à conserver
- Ouvrage linéaire remarquable à conserver

Immeubles non protégés

- Immeubles ou parties d'immeubles pouvant être conservés, améliorés ou démolis et remplacés

Murs de clôtures

- Mur de soutènement ou de clôture à conserver
- Mur de clôture à créer
- Partie privée de parcelle cadastrale constructible

Immeubles (ou parties d'immeubles) à édifier

- Emprises de constructions imposées
- Emprises de constructions imposées en remplacement d'un bâtiment démolit
- Alignement imposé